

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – JEUDI 22 JUIN 2023

DG/AL
 Délibération
 n° DG43-220623

Sur convocations envoyées le vingt-cinq mai deux-mille-vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-deux juin deux-mille-vingt-trois à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Excusée	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	Présent
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 ^{ème} Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusée	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	Présent
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 ^{ème} Vice-président	Excusé	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	Excusé
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCOAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 ^{ème} Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Présente	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	-
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée Pouvoir donné à Mme MAINE	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	Excusée
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 ^{ère} Vice-présidente	Présente	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	-
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Excusé	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	Excusée
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné à M. PATRIARCHE	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	Excusé
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Excusée
LABAT Marc, Maire d'IGON	Excusé	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	Présent
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 ^{ère} Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	Excusé
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 ^{ème} Administrateur délégué	Excusé	MORLANNE Christine, Maire d'UZAN	Excusée
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-
Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Excusé	CASABON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	Excusé
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Excusé Pouvoir donné à M. DENAX	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES			
Représentants des Communes			
DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à Mme CASTREC	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Présente	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	-
Représentants des Établissements publics			
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Présente	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	-
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée
Représentants du Département			
BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Présente	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	-
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	Excusée
Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	15 + 4 pouvoirs	Votants	19

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était présent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur ; M. SBIHI, Directeur adjoint ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; Mme LASSERENNE, Responsable de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail ; Mme LAPIEZ, Responsable du Pôle Archives et Mme DUARTE, Attachée de direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CASTREC.

CONVENTIONS

Convention sur le diplôme universitaire des métiers de l'Administration Générale Territoriale

Le Diplôme Universitaire "Métiers de l'Administration Générale Territoriale" (DU MAGT) permet de faciliter les recrutements sur des postes administratifs polyvalents, et plus particulièrement sur le métier de Secrétaire de Mairie, mais également d'alimenter le vivier d'agents du Pôle Missions temporaires, qui représente un véritable tremplin vers un emploi durable pour les étudiants.

Pour la prochaine session, en ce qui concerne le contenu pédagogique, il n'y a pas de modifications significatives de ce Diplôme Universitaire.

Par contre, les modes financement de ce Diplôme Universitaire évoluent en ce qui concerne la subvention versée par les centres de gestion partenaires.

Actuellement, le financement repose en partie sur la participation des centres de gestion et en partie sur les frais d'inscriptions, dont une part importante provient des « Chèques Qualifications », aides individuelles attribuées par la Région Nouvelle-Aquitaine à certains demandeurs d'emploi du département des Pyrénées-Atlantiques.

Dans le cadre d'une démarche d'harmonisation régionale du financement des formations aux métiers du secrétariat de Mairie, ce dispositif ne peut plus être mobilisé pour le financement du DU MAGT, laissant la place à un subventionnement intitulé « Initiatives territoriales ».

Ainsi, pour les Centres de Gestion partenaires à savoir le Centre de Gestion du Gers, des Landes, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, le montant total de la subvention est de 27 000€ pour la session 2023 - 2025.

Pour le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, ce partenariat représenterait une charge financière de l'ordre de 18 776€ comprenant :

- La prise en charge par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques depuis plusieurs années de l'intégralité du coût de la formation au logiciel Cosoluce. En effet, la connaissance de ce logiciel est indispensable pour la bonne insertion professionnelle des étudiants des Pyrénées-Atlantiques. Cela devrait représenter un montant de l'ordre de 6 940 € (5 jours de formation par demi-groupe, soit un total de 10 journées).
- 11 836€ de subvention globale de la formation.

La décision de la Commission permanente de la Région quant au dossier de financement « Initiatives territoriales » n'étant pas encore connue, les données financières relatives au DU MAGT ne sont pas encore totalement fixées. Aussi, la convention de partenariat correspondante n'est à ce jour pas finalisée.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le principe et d'autoriser le Président à signer le moment venu la convention relative à ce Diplôme Universitaire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil d'Administration

APPROUVE à l'unanimité la poursuite du Diplôme Universitaire des Métiers de l'Administration Générale Territoriale selon les modalités décrites,

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention de partenariat correspondante pour la session 2023-2025.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à PAU, le 11 juillet 2023



Le Président,
Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long